

SMICTOM LOT GARONNE BAISE**Comité Syndical du 28 mars 2019****EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

L'an deux mille dix-neuf, le jeudi vingt-huit mars à dix-huit heures, le Comité Syndical s'est réuni à Aiguillon, au siège du Syndicat sous la présidence de Monsieur Alain LORENZELLI.
Convocations régulièrement adressées le 22 mars 2019.

<u>Nombre de délégués syndicaux</u>	
en exercice: 82 délégués	
n° ordre 2019-02	
Présents :48	votants :58

Étaient présents : 48 délégués

Communauté de Communes du Confluent et des Coteaux de Prayssas : Mesdames Fabienne De MACEDO, Mireille PROVENT, Sophie CASSAGNE, Messieurs Daniel GUIHARD, Michel PEDURAND, Bernard COURET, Christian LAFOUGERE, Alain MOULUCOU, Jean-Pierre CAUSERO, Michel MASSET, Michel GENAUDEAU, Jean-François VALAY, Patrick JEANNEY, Jean-Marc LLORCA, Philippe LAGARDE, Michel MANEC, Christian JOURDAIN, François COLLADO, Jacques DUMAIS, Aldo RUGGERI, Michel de LAPEYRIERE, Sylvestre CAZENOVE, Marc PENICAUD, Denis BIDON. (**24 présents**)

Albret Communauté : Mesdames Valérie TONIN, Paulette LABORDE, Joëlle LABADIE, Michèle AUTIPOUT, Messieurs Jean-Pierre CONSTANTIN, Alain LORENZELLI, Jacques FRESQUET, Jean-Louis MOLINIE, Jean-Paul DAVID, Michel CAZENEUVE, Guy LATOUR, Lionel LABARTHE, Jacques LAMBERT, Francis MALISANI, Henri de COLOMBEL, Alain POLO, Jean-Pierre VICINI, Roland MONTHEAU, Joël CHRETIEN, Pascal LEGENDRE, Robert LIROSSIER, Christophe BESSIERES, Serge CERA, Bernard SENGENES. (**24 présents**)

Assistaient également à la séance :

Madame Chantal FERRY : Directrice Générale
Monsieur Sébastien BENSOUSSAN : Responsable Administratif
Monsieur Claude BOGALHEIRO : Responsable Technique
Madame Karine DAL BALCON : Budget / Comptabilité
Madame Olivia MOREAU : Chargée de mission affaires juridiques et générales

Pouvoirs de vote : (10 pouvoirs)

Communauté de communes du Confluent et des Coteaux de Prayssas : (5 pouvoirs)

Monsieur Jean-François SAUVAUD à Monsieur Daniel GUIHARD
Monsieur Alain MARMIE à Monsieur Jacques DUMAIS
Monsieur Alain MERLY à Monsieur Aldo RUGGERI
Monsieur Alain MAILLE à Monsieur Sylvestre CAZENOVE
Monsieur Claude RESSEGAT à Monsieur Jean-Marc LLORCA

Albret Communauté : (5 pouvoirs)

Madame Liliane GRISO à Monsieur Jacques FRESQUET
Monsieur Pierre DAGRAS à Monsieur Pascal LEGENDRE
Monsieur Alain VILLA à Monsieur Jacques LAMBERT
Monsieur Jean-Louis VINCENT à Madame Paulette LABORDE
Monsieur Daniel AIRODO à Monsieur Alain POLO

Secrétaire de séance : Monsieur Jacques DUMAIS

N° ordre : 2019-02**Objet : COMPTE DE GESTION 2018**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts du SMICTOM LGB,

Le Président rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et qu'il doit être voté préalablement au compte administratif.

Le compte de gestion est établi par le trésorier à la clôture de l'exercice.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que la gestion du receveur municipal n'appelle pas d'observation particulière et qu'il est établi en conformité avec le compte administratif de l'ordonnateur,

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Article 1 : Décide d'approuver le Compte de Gestion dressé pour le budget principal, en ce qui concerne l'exercice 2018 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur.

Article 2 : Précise que le SMICTOM LGB disposant d'un site internet, les documents budgétaires seront mis en ligne et accessibles gratuitement dans le délai d'un mois après leur adoption

Résultats des votes	
Suffrages exprimés	58
Pour	58
Contre	0
Abstention	0

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus

Le Président
Alain LORENZELLI

Publication/Affichage : 08/04/2019